



## **2018 SG 51 Autorisation de signature de l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique.**

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique constitue un défi majeur, n'épargnant aucun territoire. C'est dans ce contexte que nous avons fait de la préservation de l'environnement et du Climat une de nos priorités. Symbole fort de cet engagement, vous avez, lors du Conseil de Paris du 22 mars 2018, à l'unanimité, approuvé un plan Climat Air Énergie ambitieux que notre Ville s'attache aujourd'hui à mettre en œuvre activement.

C'est dans ce contexte qu'est née l'ambition de nouer un accord-cadre entre la Ville de Paris et l'École Polytechnique.

L'objectif poursuivi par cet accord est double. Ce premier partenariat avec l'École Polytechnique nous permet de réaffirmer l'engagement de notre municipalité aux côtés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il appelle également à développer un travail de mesure de l'impact économique des grands axes et objectifs du Plan Climat sur notre territoire. En effet, si l'analyse économique ne saurait constituer le seul prisme de l'analyse des politiques publiques, sous-estimer son apport serait une erreur. Elle offre de nombreux outils contribuant à l'élaboration de politiques urbaines et environnementales optimales tant en termes d'aménagement du territoire, de transports, d'infrastructures, d'énergie, de numérique qu'en terme d'équité, de pollution atmosphérique ou de sécurité –soient autant de priorités portées par notre assemblée. Notons que cet accord appelle à ce que d'autres institutions et partenaires susceptibles d'être intéressés par une telle démarche puissent être de ces travaux.

S'inscrivant dans le cadre du cursus étudiant du master « Smart cities & Urban Policies » de l'École Polytechnique, cette coopération vise à mettre en relation une promotion d'étudiants internationaux avec des interlocuteurs de la Ville de Paris, autour de cas d'études concrets du Plan Climat, appliquées au territoire parisien : parmi lesquels, la qualité de l'air, la finance verte, les bâtiments durables, les emplois de l'économie bas carbone etc. Il s'agit d'engager un dialogue constructif entre l'expertise économique de l'École Polytechnique et l'expertise technique de la Ville de Paris.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du présent accord-cadre entre la Ville de Paris et l'École Polytechnique, dont le modèle vous est fourni en annexe 1.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2018 SG 51 Autorisation de signature de l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique.**

Le Conseil de Paris

Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique ;

Vu la délibération en date du 22 mars 2018 par laquelle le Conseil de Paris approuve la création du Nouveau Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris.

Considérant que la Ville de Paris entend promouvoir, évaluer et mesurer l'impact de l'accélération de la transition écologique sur le territoire parisien et au bénéfice de ses habitants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique.;

Sur le rapport présenté, par Mme Célia BLAUDEL au nom de la 3ème commission, et par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6ème commission.

Délibère :

Article 1 : L'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique annexé au présent projet de délibération est approuvé. Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.